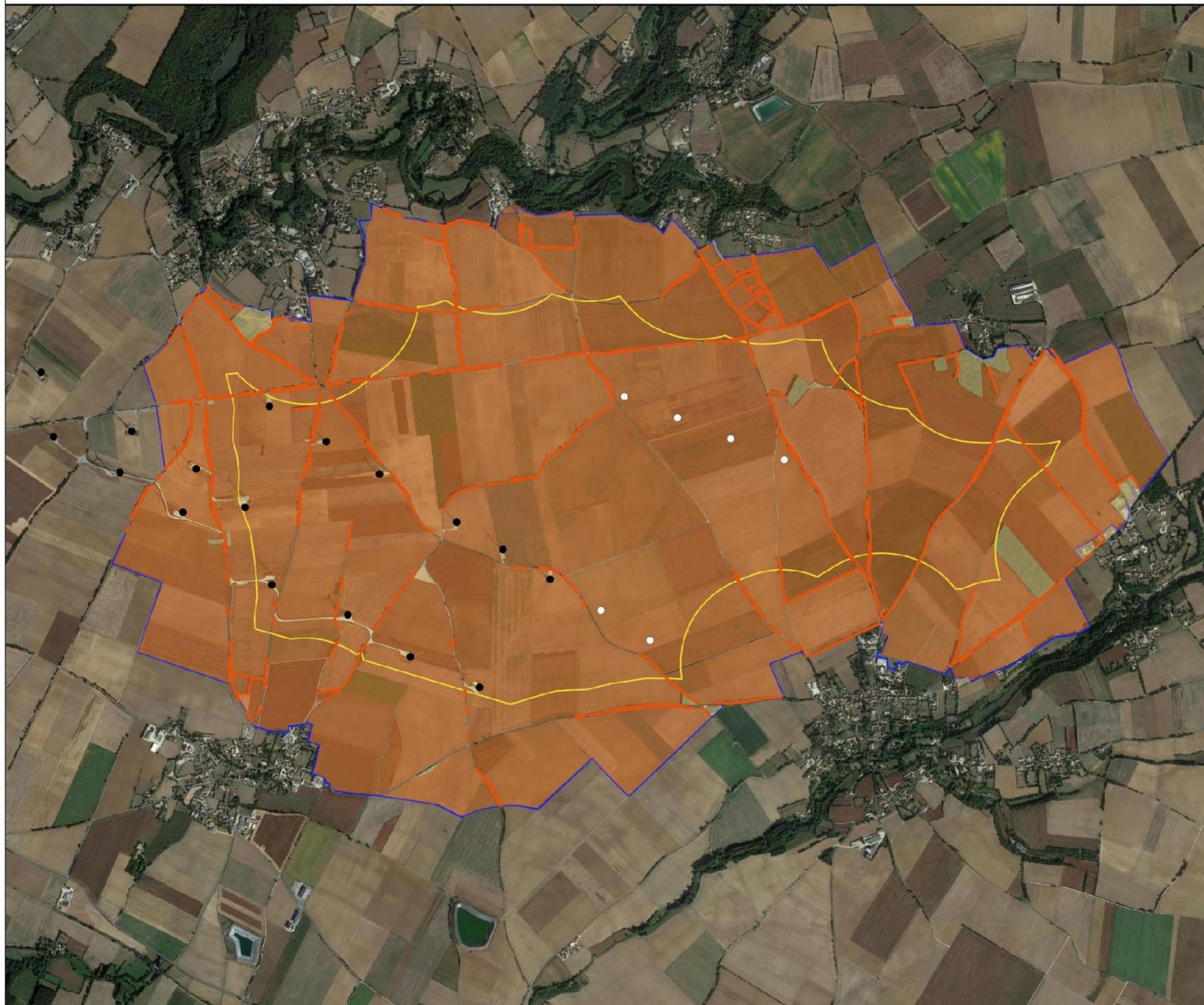
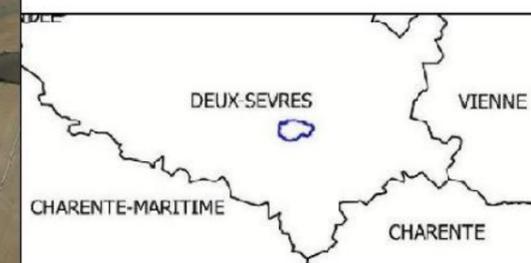


Enjeux "habitats d'espèces" de l'avifaune en période de migration sur l'aire d'étude immédiate



- Aire d'étude immédiate - AEI
- Zone d'implantation potentielle - ZIP
- Eoliennes en fonctionnement
- Ferme éolienne des Châteliers (autorisée)
- Enjeux "habitats d'espèces"**
- Très faible
- Modéré
- Enjeux des haies**
- Modéré



Projet éolien des Genêts (79)

Enjeux "habitats d'espèces" en migration

N° CARTE - GENETS_EN_AVI_MIG
 FORMAT - A3
 COORDS - L93
 ED ORTHO © - IGN

ECHELLE - 1/21 000
 DATE - 14/10/2021



VII. 5. b. iii. Enjeu « habitat d'espèces » en période de nidification

Espèces observées :

31 espèces observées représentent un enjeu vis-à-vis de la nidification.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très fort :

La **Pie-grièche écorcheur** a été observée sur plusieurs linéaires de haies au sein de la ZIP ou de l'AEI. Le croisement « patrimonialité - fonctionnalité » pour ce taxon donne un enjeu « habitat d'espèces » très fort aux haies les plus favorables à ce passereau migrateur, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et « quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

La nidification du **Busard cendré** est avérée dans les cultures de l'AEI (observations de jeunes), globalement très propices à ce rapace diurne. Le croisement « patrimonialité - fonctionnalité » pour ce taxon donne un enjeu « habitat d'espèces » modéré aux parcelles cultivées (céréales, pois, jachères...) pouvant accueillir le Busard cendré, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et « quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Il en va de même pour les **Busards Saint-Martin** et **des roseaux**, pour lesquels la reproduction n'a pas été prouvée, mais reste envisageable au vu d'une adéquation entre les exigences écologiques de ces espèces, et le contexte paysager et trophique local.

L'**Oedicnème criard** se reproduit également sur l'AEI, et privilégie quant à lui les sols nus ou pauvres en végétation au moment des cantonnements (cultures tardives telles que le maïs ou le tournesol). Ces habitats, soumis à rotation comme ceux choisis par les busards, cotent également un enjeu « habitat d'espèces » modéré.

De classe de patrimonialité 4 (espèce chassable considérée comme « vulnérable » par la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs), la **Tourterelle des bois** est particulièrement liée aux haies et petits boisements en contexte agricole ouvert ou d'apparence bocagère. Le croisement « patrimonialité - fonctionnalité » pour ce taxon donne un enjeu « habitat d'espèces » modéré à ces entités paysagères, qui profitent aussi à 7 taxons de classe de patrimonialité 5 (« quasi-menacés ») : **le Faucon crécerelle, le Chardonneret élégant, la Fauvette grisette, la Grive draine, le Grosbec casse-noyaux, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.**

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

La **Caille des blés, l'Alouette des champs** et le **Bruant proyer** utilisent principalement les couverts végétaux herbacés en zone cultivée ouverte, habitats non pérennes. Leur présence induit donc un enjeu « habitat d'espèces » faible pour les milieux ouverts du site d'étude. Quoique chassables, l'Alouette des champs et la Caille des blés sont toutes deux listées comme « vulnérables » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Le Bruant proyer, protégé au niveau national, possède le même statut de conservation.

Quatre espèces de rapaces diurnes peuvent fréquenter l'AEI à l'occasion de transits (simples survols ou recherches alimentaires) : le **Bondrée apivore** et le **Circaète Jean-le-Blanc**, de classe de patrimonialité 1 (inscrits à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et « vulnérable » voire « en danger » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs), mais aussi le **Milan noir** et le **Faucon hobereau**, de classe 3 (le milan étant inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », tandis que le Faucon hobereau est « déterminant ZNIEFF » en tant que nicheur et « quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs).

Enfin, la **Mouette rieuse**, de classe de patrimonialité 2 (« vulnérable » et « déterminante ZNIEFF » si nicheuse), peut également parcourir le site d'étude, dans le cadre de transits divers (migratoires, alimentaires, etc.).

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

L'ensemble des taxons représentant un enjeu « habitat d'espèces » très faible appartiennent aux cortèges des milieux humides et bâtis.

Le **Tadorne de Belon** et le **Goéland argenté** n'effectuent que des transits/stationnements occasionnels sur place. En revanche, le **Héron cendré** peut venir s'alimenter sur des cultures herbacées (notamment lors de fauches), tandis que l'**Effraie des clochers** chasse sur l'ensemble des habitats ouverts ou semi-ouverts disponibles. Une classe de patrimonialité 4 a été attribuée à ces taxons (le Tadorne et le Héron cendré sont « déterminants ZNIEFF » en tant que nicheurs ; l'Effraie et le Goéland argenté sont « vulnérables » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs).

Les autres espèces, de classe 5, sont toutes anthropophiles : ils nidifient dans des hameaux ou villages à l'extérieur du site, utilisé davantage pour l'alimentation ou le transit. Il s'agit du **Martinet noir, du Choucas des tours, des Hirondelles rustique et de fenêtre, du Moineau domestique** et de la **Chevêche d'Athéna**.

Tableau 59 : Croisement des enjeux - Espèces observées en période de nidification

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu isolé, en alimentation ou en survol	Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc	Mouette rieuse	Milan noir Faucon hobereau	Tadorne de Belon Goéland argenté Héron cendré Effraie des clochers	Martinet noir Choucas des tours Hirondelle rustique Hirondelle de fenêtre Moineau domestique Chevêche d'Athéna
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat soumis à rotation	Busard des roseaux	Busard cendré Busard Saint-Martin Oedicnème criard		Caille des blés Alouette des champs Bruant proyer	
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat pérenne		Pie-grièche écorcheur		Tourterelle des bois	Faucon crécerelle Chardonneret élégant Fauvette grisette Grive draine Grosbec casse-noyaux Linotte mélodieuse Verdier d'Europe

Code couleur :
 Bordeaux = enjeu très fort ; Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible.
En gras : espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Espèces issues de la bibliographie

26 espèces représentent un enjeu pour cette période, de très faible à très fort.

➤ **Enjeu « habitat d'espèces » fort :**

L'**Alouette lulu** est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et « quasi-menacé » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Mentionnée de façon ponctuelle en nidification sur l'AEE, elle attribue un enjeu fort aux prairies du nord du site où elle peut nicher.

Le **Bouvreuil pivoine**, le **Pigeon colombin**, le **Pouillot fitis** et le **Petit-duc scops** sont observés de façon ponctuelle sur l'AEE. Certains boisements sont favorables à la présence de ces espèces, un enjeu fort leur est donc attribué.

➤ **Enjeu « habitat d'espèces » modéré :**

L'**Elanion blanc** et l'ensemble des passereaux patrimoniaux nichant dans les différents types de haies (**Gobemouche gris**, **Fauvette des jardins**, **Serin cini**, **Bruant jaune**, **Tarier pâtre**, **Pic épeichette**) attribuent un enjeu « habitat d'espèces » modéré à ces linéaires.

➤ **Enjeu « habitat d'espèces » faible :**

Les cultures de l'AEI peuvent convenir à la nidification du **Vanneau huppé**, du **Gorgebleue à miroir** et la **Cisticole des joncs**. Ces espèces attribuent un enjeu « habitat d'espèces » faible à ces milieux pérennes.

Le **Roitelet huppé** peut occuper les boisements de l'AEI en période de nidification, leur attribuant un enjeu « faible ».

➤ **Enjeu « habitat d'espèces » très faible :**

Les espèces de rapaces et d'échassiers seront uniquement observées en alimentation dans les milieux ouverts de l'AEI.

Tableau 60 : Croisement des enjeux – Espèces nicheuses issues de la bibliographie

		Classes de patrimonialité									
		1		2		3		4		5	
Fréquentation de l'AEE		Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle
Utilisation de l'habitat	Individu isolé, en alimentation		Hibou des marais		Autour des palombes Cigogne blanche Courlis cendré Moineau friquet		Aigle botté Cigogne noire Aigrette garzette Grande Aigrette		Hirondelle de rivage Héron garde-bœufs		
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat soumis à rotation						Vanneau huppé Gorgebleue à miroir				Cisticole des joncs
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat pérenne		Bouvreuil pivoine		Alouette lulu Pigeon colombin Pouillot fitis Petit-duc scops		Elanion blanc Gobemouche gris		Roitelet huppé		Fauvette des jardins Serin cini Bruant jaune Tarier pâtre Pic épeichette

Code couleur : Bordeaux : enjeu très fort, Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible. / * Espèces connues au sein des aires d'études (immédiate à éloignée), mais non observées au cours des inventaires.

En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

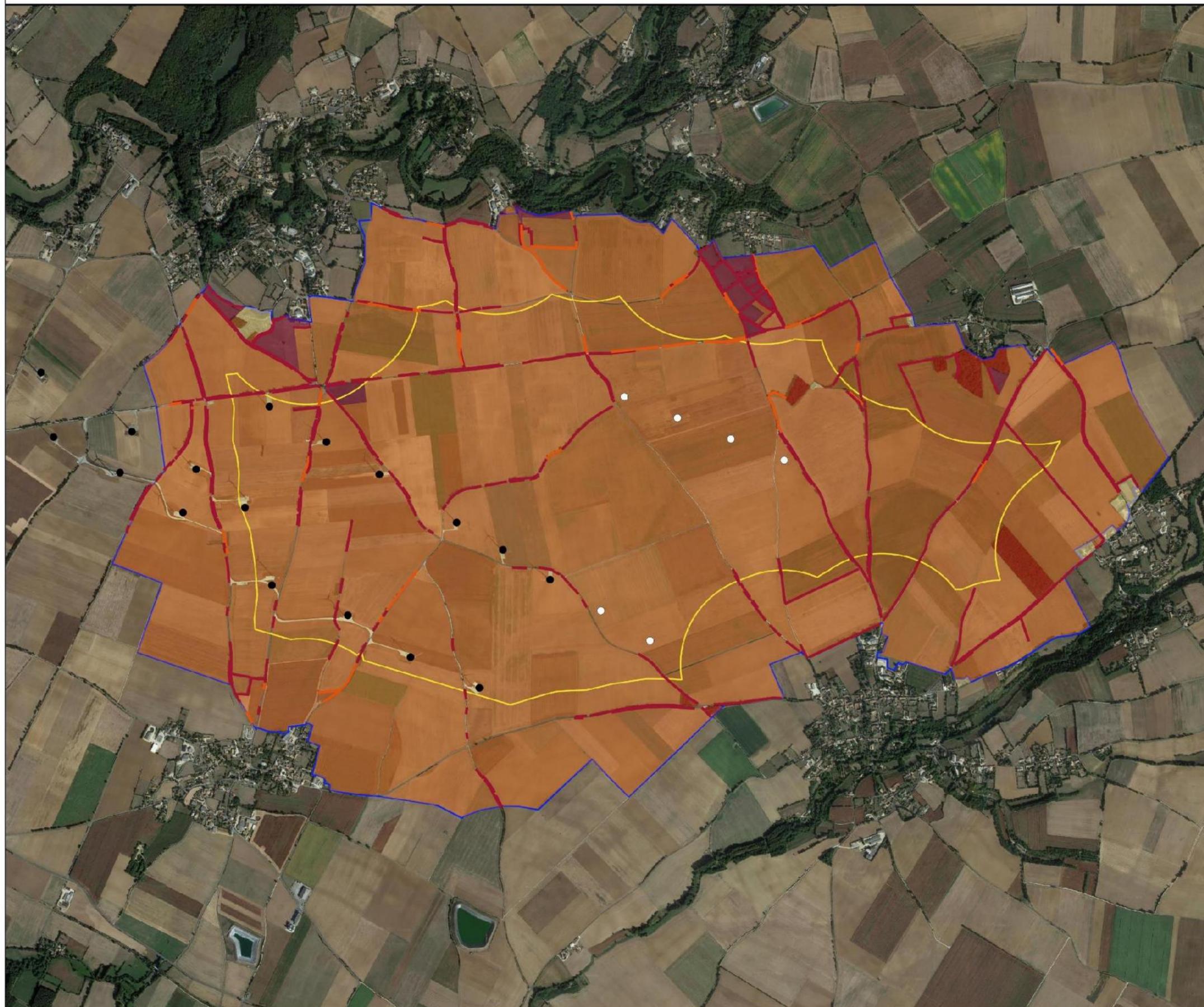
Tableau 61 : Synthèse des enjeux habitats en période de nidification

Habitats	Enjeu associé	Espèce discriminante
Aménagements parc éoliens	Très faible	-
Boisements	Fort	<i>Petit-duc scops</i>
Cultures	Modéré	Oedicnème criard
Haies arbustives et multi-strates	Très fort	Pie-grièche écorcheur
Jardin	Modéré	Fauvette grisette
Plan d'eau	Très faible	-
Plantation/Verger	Modéré	Linotte mélodieuse
Prairies	Très fort	Pie-grièche écorcheur
Urbain	Très faible	Hirondelle rustique
Vignes	Modéré	Linotte mélodieuse

En italique : espèces issues de la bibliographie

La carte suivante synthétise ces enjeux pour la période de nidification.

Enjeux "habitats d'espèces" de l'avifaune en période de nidification sur l'aire d'étude immédiate



- Aire d'étude immédiate - AEI
 - Zone d'implantation potentielle - ZIP
 - Eoliennes en fonctionnement
 - Ferme éolienne des Châteliers (autorisée)
- Enjeux "habitats d'espèces"**
- Très faible
 - Modéré
 - Fort
 - Très fort
- Enjeux des haies**
- Modéré
 - Très fort



Projet éolien des Genêts (79)

Enjeux "habitats d'espèces" en nidification

N° CARTE - GENETS_EN_AVL_NID	
FORVIA - A3	ECHELLE - 1/21 000
COORDS - L93	DATE - 14/10/2021
ED ORTHO © - IGN	



VIII. CHIROPTERES

VIII. 1. Analyse bibliographique

En complément des inventaires chiroptérologiques menés sur la zone d'étude, des recherches de données bibliographiques ont été effectuées. La synthèse des connaissances porte sur un rayon de 20 km autour du projet. Cette synthèse, bien que basée sur des inventaires qui ne peuvent pas prétendre être exhaustifs, permet d'apprécier les espèces connues sur l'aire d'étude éloignée et d'avoir une vision de la répartition spatiale des différents gîtes connus sur ce même territoire.

Elle est faite en deux temps : une première partie via la recherche de données sur OpenObs (données transmises par l'INPN-plateforme nationale du SINP - date de l'extraction 09/03/2021) qui correspond à des observations ponctuelles de terrain et une deuxième partie à partir de la banque de données accumulées par NCA sur les localisations de gîtes Chiroptères (provenant principalement de Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cadre de ce projet).

Les données ont été différenciées en trois grandes catégories de gîtes :

- Les gîtes de mises bas (femelles avec jeunes) et d'estivage (individus sans jeune) en période de reproduction ;
- Les gîtes d'hibernation (individus en léthargie) en période hivernale ;
- Les gîtes de transit migratoire et de rassemblement automnal (individus hors période de reproduction et pendant la période d'accouplement ou « swarming ») lors des migrations d'automne ou de printemps.

Après s'être accouplées essentiellement à l'automne, les chauves-souris femelles d'une même espèce se regroupent au printemps en colonies afin de mettre bas leurs petits (les Chiroptères pratiquent la fécondation différée afin d'assurer un meilleur taux de survie de leur unique petit). Ces colonies s'installent dans des gîtes qualifiés de gîte de reproduction, qui peuvent être partagés avec d'autres espèces. Les gîtes d'été, non utilisés pour la reproduction, sont qualifiés de gîte d'estivage. Ce sont notamment les gîtes utilisés par les mâles. A noter qu'un gîte de reproduction pour une espèce peut également être un gîte estival pour une autre.

Au total, 17 espèces de chauves-souris ont été recensées dont 7 des 11 espèces européennes les plus sensibles à l'installation des éoliennes (EUROBATS, 2014) : le Minioptère de Schreibers, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius.

11 espèces ont été recensées via OpenObs et les données de NCA Environnement (issue des accumulations de données via les associations) ont permis de rajouter 6 espèces à cette bibliographie.

Toutefois, il est important de bien prendre en compte que les connaissances des gîtes, toutes espèces confondues, sont lacunaires.

VIII. 1. a. Données ponctuelles de terrain (OpenObs)

Les données OpenObs, consultées le 9 mars 2021 sur l'ensemble des communes de l'AEE, font état de la présence de 11 espèces de Chiroptères. Le résumé de ces observations par commune est visible dans le tableau suivant :

Tableau 62 : Données ponctuelles de terrain sur les Chiroptères - OpenObs (données transmises par l'INPN-plateforme nationale du SINP- le 9 mars 2021)

Commune	Espèces	Année
Beauvoir-sur-Niort	Pipistrelle commune	2011
Brieuil-sur-Chizé	Noctule de Leisler	2016
Chaunay	Barbastelle d'Europe	2018
	Noctule commune	2018
	Noctule de Leisler	2018
	Pipistrelle commune	2018
	Pipistrelle de Kuhl	2018
	Pipistrelle de Nathusius	2018
	Pipistrelle pygmée	2018
Chef-Boutonne	Sérotine commune	2018
	Barbastelle d'Europe	2017
	Noctule commune	2017
	Pipistrelle commune	2017
	Pipistrelle de Kuhl	2017
	Pipistrelle de Nathusius	2017
Chizé	Sérotine commune	2017
	Barbastelle d'Europe	2016
	Murin d'Alcathoe	2016
	Noctule commune	2011
	Pipistrelle commune	2011, 2016
Couture-d'Argenson	Pipistrelle de Kuhl	2011
	Noctule commune	2014
	Noctule de Leisler	2014
	Pipistrelle commune	2014
Londigny	Sérotine commune	2014
	Noctule commune	2018
	Noctule de Leisler	2018
	Pipistrelle commune	2018
	Pipistrelle de Kuhl	2018
Marigny	Sérotine commune	2018
	Pipistrelle commune	2011, 2017
	Pipistrelle de Kuhl	2011, 2017
Melle	Sérotine commune	2017
	Noctule commune	2017
	Pipistrelle commune	2017
	Pipistrelle de Kuhl	2017
Plaine-d'Argenson	Sérotine commune	2017
	Noctule commune	2011
	Noctule de Leisler	2011
	Pipistrelle commune	2011, 2016
	Pipistrelle de Kuhl	2011
	Sérotine commune	2011

Commune	Espèces	Année
Romazières	Pipistrelle commune	2015, 2016
	Pipistrelle de Kuhl	2015, 2016
	Sérotine commune	2015, 2016
Villiers-en-Bois	Barbastelle d'Europe	2016
	Murin d'Alcathoe	2016
	Murin de Natterer	2016
	Noctule de Leisler	2011, 2016
	Oreillard gris	2016
	Pipistrelle commune	2011, 2016
	Pipistrelle de Kuhl	2011
	Sérotine commune	2011
Pliboux	Pipistrelle de Kuhl	2009

Au regard de ces données l'Aire d'étude immédiate ne présente pas d'enjeu connu pour le gîte hivernal des Chiroptères.

La carte en page suivante présente les localisations des gîtes d'hivernage présentés dans le tableau précédent.

VIII. 1. b. Gîtes d'hibernation (gîtes d'hiver)

Les chauves-souris hibernent dans des gîtes leur apportant protection et répondant à certains critères caractéristiques de température (de l'ordre de 5 à 11°C), hygrométrie (taux compris entre 80% et 100%), obscurité (complète) et calme. La grande majorité des gîtes utilisés pour l'hibernation sont des cavités souterraines (grottes, carrières, caves, etc. Néanmoins, certaines espèces passent l'hiver dans des greniers, des bâtiments (caractère anthropophile) ou encore des cavités d'arbres.

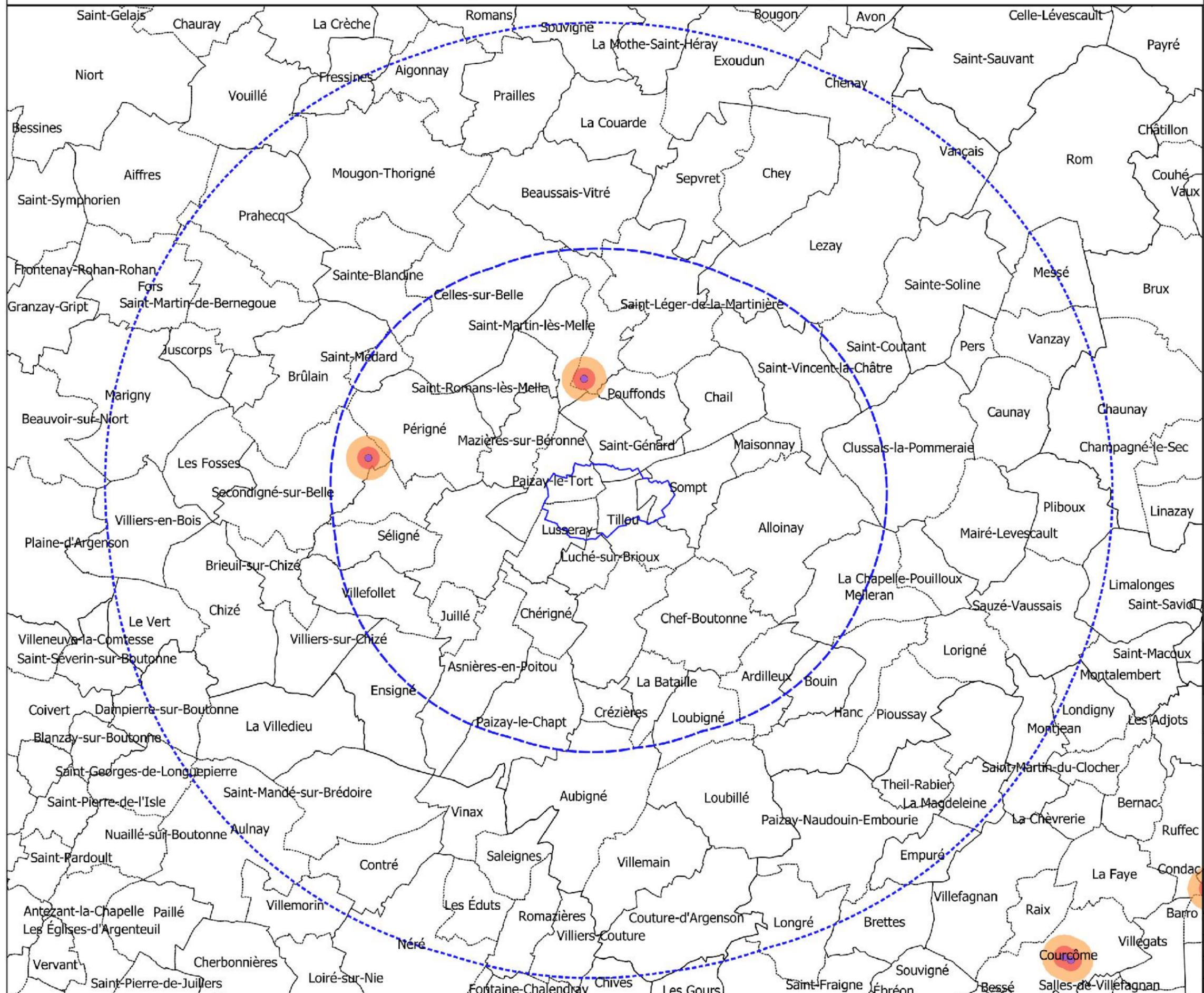
Les données accumulées par NCA Environnement proviennent principalement de Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cas de ce projet. Elles ont permis de localiser un total de 2 sites d'hibernation, tous deux présents sur l'Aire d'étude rapprochée (AER). Ils sont situés sur les communes de Melle et de Secondigné-sur-Belle. Le gîte de Melle se trouve en zone Natura 2000 (FR5400448) et abrite des Grand Rhinolophe. A Secondigné-sur-Belle, il s'agit principalement de quelques individus de Murin de Daubenton et de Murin de Natterer, ainsi que d'un chiroptère indéterminé. Les gîtes se trouvent tous deux à plus de 3 km (Melle 3,7km et Secondigné-sur-Belle 7,9km) de l'aire d'étude immédiate (AEI).

Le tableau suivant reprend tous les sites d'hibernation mentionnés par la bibliographie.

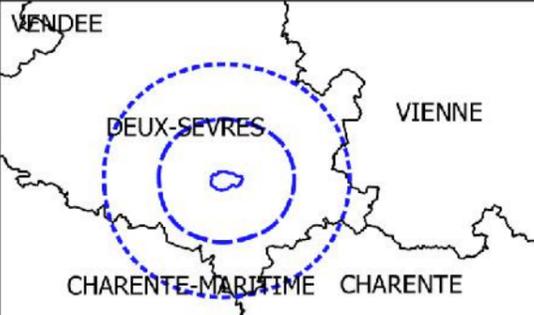
Tableau 63 : Localisation des sites d'hibernation mentionnés par la bibliographie et localisés au sein des communes de l'Aire d'étude éloignée (données accumulées par NCA Environnement, origine : Deux-Sèvres Nature Environnement)

Dpt	Commune	Lieu-dit	Description du site	Espèce(s)	Effectif	Date
79	Melle	Carrière de Loubeau	Natura 2000 FR5400448	Grand Rhinolophe	-	-
79	Secondigné-sur-Belle	Pont de la Grande Neide, RD103 entre Secondigné et Périgné	Sous un pont équipé de boîte à chiros en polystyrène	Chiroptère indéterminé Murin de Daubenton Murin de Natterer	1 2 1	janv-19

Localisation des gîtes d'hibernation au sein de l'aire d'étude éloignée



- Limites administratives**
- Limites communales
 - Limites départementales
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate (AEI)
 - Aire d'étude rapprochée (AER-10 km)
 - Aire d'étude éloignée (AEE-20 km)
- Enjeu en période d'hibernation**
- Site connu pour l'hibernation
 - Zone à enjeu fort - Périmètre de 500m autour des gîtes
 - Zone à enjeu modéré - Périmètre de 1 km autour des gîtes



Projet éolien des Genêts (79)
Localisation des gîtes d'hibernation dans l'AEE

N° CARTE - CCM_GITE_CHI_HIV		
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/165 000	
COORDS - L93	DATE - 10/03/2021	
© WORLD ORTHO, NCA Environnement		

VIII. 1. c. Gîtes de reproduction et d'estivage (gîtes d'été)

Après s'être accouplées essentiellement à l'automne, les chauves-souris femelles d'une même espèce se regroupent au printemps en colonies afin de mettre bas leurs petits (les Chiroptères pratiquent la fécondation différée, stratégie leur permettant d'assurer un meilleur taux de survie de leur unique petit). Ces colonies s'installent dans des gîtes qualifiés de gîte de reproduction, qui peuvent être partagés avec d'autres espèces. Les gîtes d'été, non utilisés pour la reproduction, sont qualifiés de gîte d'estivage. Ce sont notamment les gîtes utilisés par les mâles. A noter qu'un gîte de reproduction pour une espèce peut également être un gîte estival pour une autre.

Les données accumulées par NCA Environnement proviennent principalement de Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cas de ce projet. Elles ont permis de localiser 14 gîtes de parturition et d'estivage, dont 3 dans l'aire d'étude rapprochée (distance à l'AEI : gîtes de Melle 3,7 et 5,1 km ; d'Ensigné 9,1km ; de Secondigné-sur-Belle 11,6km). Il est intéressant de noter certaines choses sur les communes de l'AER présentant des gîtes estivaux : à Secondigné-sur-Belle 22 individus de Petit Rhinolophe ont été dénombrés et à Melle, sur le site Natura 2000 FR5400448 des Minioptères de Schreibers ont été observés. Ces deux espèces sont cités dans les articles 2 et 4 de la Directive Habitat.

Le tableau présenté ci-après synthétise les données connues de gîtes d'estivage et de parturition, au sein des communes présentes dans l'Aire d'étude éloignée.

Tableau 64 : Localisation des sites d'estivage et de parturition mentionnés par la bibliographie et localisés au sein des communes de l'Aire d'étude éloignée (données accumulées par NCA Environnement, origine : Deux-Sèvres Nature Environnement)

Dpt	Commune	Lieu-dit	Description du site	Espèce(s)	Effectif	Date
79	Beaussais-Vitré	Vitré	-	Pipistrelle commune	-	-
79	Beaussais-Vitré	Beaussais	-	Barbastelle d'Europe Murin à moustaches Petit Rhinolophe	-	-
79	Brulain	Vieux Brulain	-	Pipistrelle commune	20	2011 - 2016
79	Chizé	Availles-sur-Chizé	-	Pipistrelle commune	4	2011 - 2016
79	Chizé	Le Marais	-	Petit Rhinolophe	4	2011 - 2016
79	Ensigné	Le Bourg	-	Petit Rhinolophe	5	2011 - 2016
79	Les Fosses	Le Pas Trop Fort	-	Barbastelle d'Europe	30	2011 - 2016
79	Melle	Carrières de Loubeau	Natura 2000 FR5400448	Minioptère de Schreibers	-	-
79	Melle	-	-	Pipistrelle commune	-	-
79	Prailles	-	-	Grand Murin	-	-
79	Sainte-Soline	-	-	Murin de Daubenton	-	-
79	Secondigné-sur-Belle	Les Renaulières	-	Petit Rhinolophe	22	2011 - 2016
79	Sepvret	-	-	Petit Rhinolophe	-	-
79	Villiers-en-Bois	CNRS	-	Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	180 12	2011 - 2016

Chaque espèce possède un comportement spécifique, en particulier concernant la distance de dispersion pour la recherche alimentaire. Si certains taxons ne s'éloignent des gîtes que de quelques dizaines voire centaines de mètres (Murin de Daubenton, Murin de Bechstein, Murin à moustaches etc.), d'autres comme le Minioptère de Schreibers peuvent parcourir une trentaine de kilomètres. La connaissance des sites de reproduction et d'estivage dans l'aire d'étude éloignée permet d'apprécier une éventuelle fréquentation de l'aire d'étude immédiate par les individus en chasse.

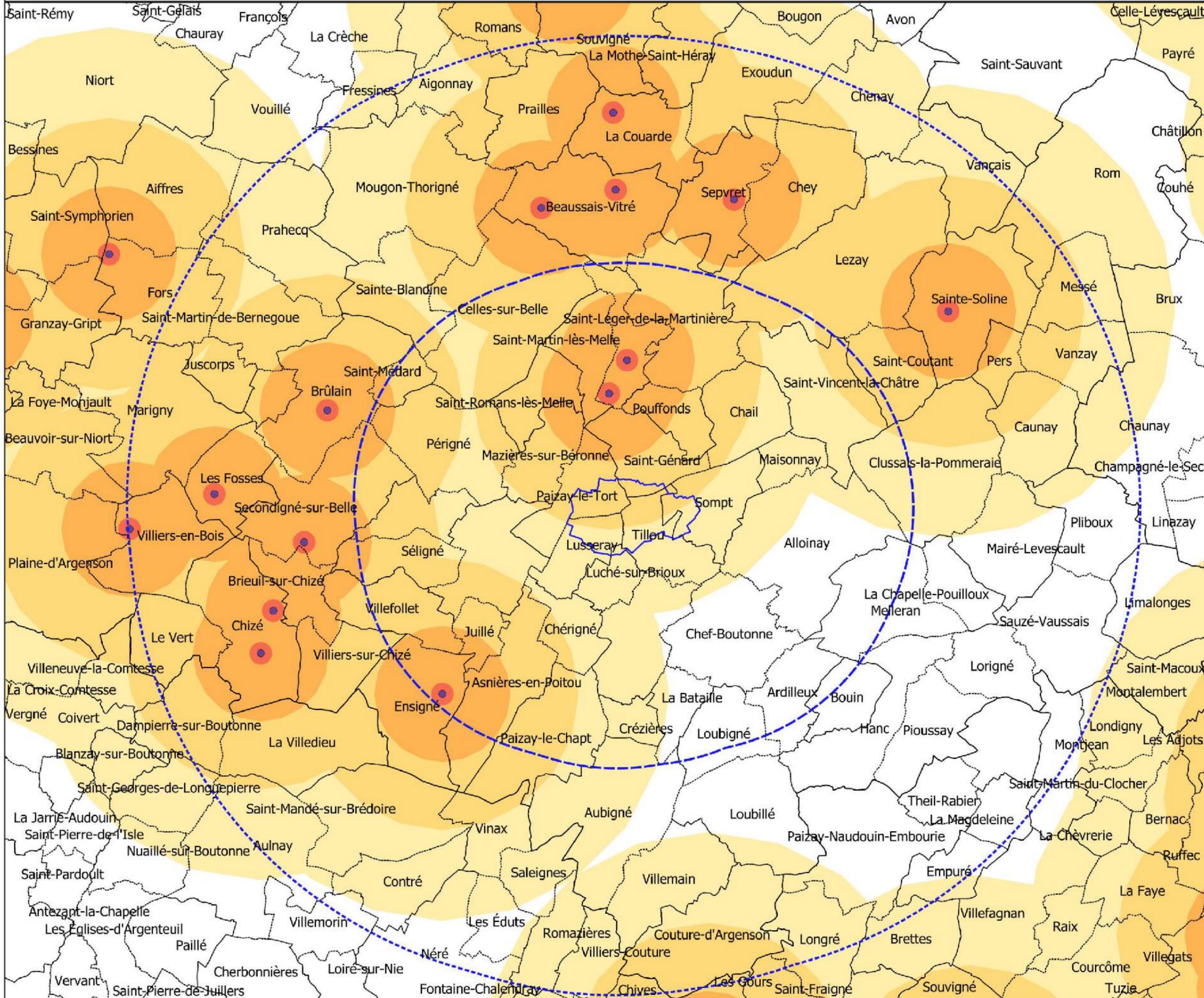
La cartographie suivante localise les sites connus pour la reproduction et l'estivage. Le périmètre proche (500 m) de ces sites représente un enjeu fort (dispersion immédiate). En fonction des espèces, différents tampons sont proposés :

- Un premier tampon de 3 km, qui correspond à la dispersion moyenne du Grand et du Petit Rhinolophe (2,5 km), de la Pipistrelle commune (2 km), de la Sérotine commune (3 km), et intègre des dispersions exceptionnelles de Murins (M. de Daubenton, M. à moustaches, M. de Bechstein, M. de Natterer) et de l'Oreillard roux (généralement autour de 1 km maximum) ;
- Un second tampon de 6 km, qui correspond à la dispersion moyenne du Murin à oreilles échancrées, de l'Oreillard gris (6 km), et de la Barbastelle (5 km) ;
- Un dernier tampon de 10 km, qui correspond à la dispersion moyenne du Grand Murin, de la Noctule commune et de la Noctule de Leisler (10 km). Concernant le Minioptère de Schreibers, capable de se disperser à plus de 30 km de ses gîtes, sa dispersion n'a pas été représentée car elle couvre nécessairement l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, et donc l'aire d'étude immédiate.

L'AEI est susceptible d'être fréquentée essentiellement par des individus de ces gîtes qui font partie des espèces à forte et moyenne dispersion principalement, notamment par le Minioptère de Schreibers et les Pipistrelles. Aucun gîte de reproduction et d'estivage n'est recensé sur l'aire d'étude immédiate.

La carte présentée en page suivante synthétise les localisations connues de gîtes de parturition et d'estivage.

Localisation des gîtes de reproduction et d'estivage au sein de l'aire d'étude éloignée



Limites administratives

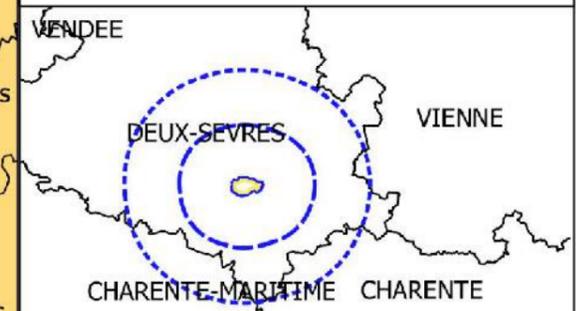
- Limites communales
- Limites départementales

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER-10 km)
- Aire d'étude éloignée (AEE-20 km)

Enjeu en période de mise-bas et d'estivage

- Site connu pour la reproduction et l'estivage
- Zone à enjeu fort - Périmètre de 500m autour des gîtes
- Zone à enjeu modéré - Périmètre de 3km autour des gîtes (Rhinolophes, Pipistrelles, Sérotines)
- Zone à enjeu modéré - Périmètre de 6km autour des gîtes (Barbastelle, Oreillard, R.euryale, Murins à grande dispersion)
- Zone à enjeu modéré - Périmètre de 10km autour des gîtes (Noctules et Grand murin)



Projet éolien des Genêts (79)
Localisation des gîtes d'été dans l'AEE

N° CARTE - CCM_GITE_CHI_ETE	
FORMAT - A3	
COORDS - L93	
ECHILLE - 1/165 000	DATE - 10/03/2021
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

VIII. 1. d. Gîtes de transit

Les gîtes de transit sont des sites utilisés, au printemps et/ou à l'automne, de façon relativement temporaire, par une ou plusieurs espèces avec des effectifs variables mais très souvent unitaires. La dispersion autour de ces gîtes est connue pour être très faible.

Un seul gîte de transit est recensé au sein de l'aire d'étude éloignée, il s'agit de la zone Natura2000 FR5400448, située à 3,7km de l'aire d'étude immédiate. Ce sont des individus de Minioptères de Schreibers qui ont pu être observés.

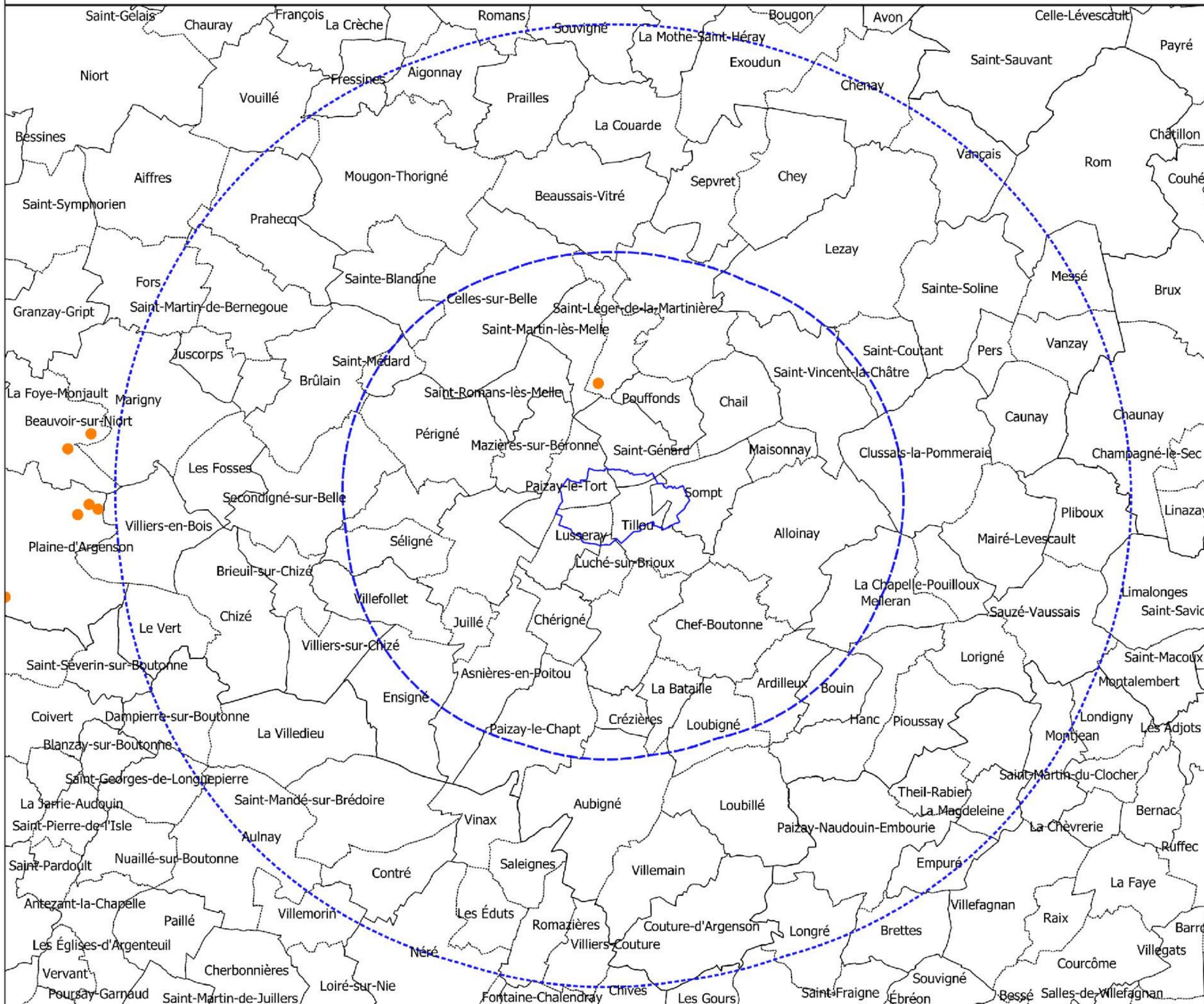
Tableau 65 : Localisation des gîtes de transit mentionnés par la bibliographie et localisés au sein des communes de l'Aire d'étude éloignée (données accumulées par NCA Environnement, origine : Deux-Sèvres Nature Environnement)

Département	Commune	Lieu-dit	Description du site	Espèce(s)
79	Melle	Carrières de Loubeau	Natura 2000 FR5400448	Minioptère de Schreibers

Aucun gîte de transit connu n'est localisé au sein de l'Aire d'étude immédiate. Celle-ci ne présente ainsi pas d'enjeu connu vis-à-vis de cette période.

La carte présentée en page suivante synthétise les localisations connues des gîtes de transit.

Localisation des gîtes de transit au sein de l'aire d'étude éloignée



Limites administratives

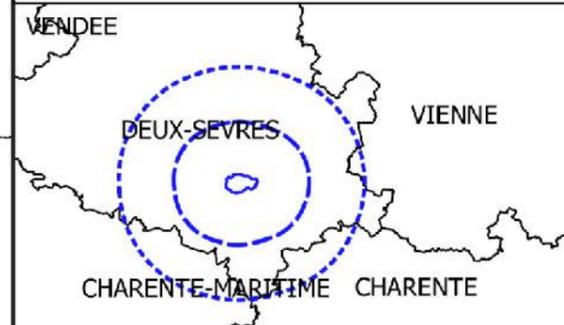
- Limites communales
- Limites départementales

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER-10 km)
- Aire d'étude éloignée (AEE-20 km)

Enjeu en période de transit

- Site connu pour le transit



Projet éolien des Genêts (79)
Localisation des gîtes de transit dans l'AEE

N° CARTE - CCN0105_GITE_CHI_TRANSIT	
FORMAT - A3	
COORDS - L93	
ECHELLE - 1/165 000	DATE - 10/03/2021
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

VIII. 1. e. Bilan des espèces de Chiroptères connues au sein de l'aire d'étude éloignée

D'après la bibliographie, c'est 17 espèces qui fréquentent l'aire d'étude éloignée. Le tableau ci-dessous présente ces espèces.

Tableau 66 : Note des risques éoliens des espèces connues sur l'aire d'étude immédiate

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de conservation IUCN Red list (1)			Statut de protection			Période de présence			Biblio OpenObs	Note des risques éoliens (Eurobats, 2014) (5)
		Europe (2)	France (3)	Poitou-Charentes (4)	Europe Convention de Berne	Europe Directive Habitat 1992	France	Transit	Estivale	Hivernale		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	VU	LC	LC	2	DH2-4	P		x		x	Moyen
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	NT	NT	2	DH4	P				x	Moyen
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	LC	EN	2	DH4	P		x	X		Faible
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	LC	LC	2	DH2-4	P		x			Faible
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	DD	LC	LC	2	DH4	P				x	Faible
Murin à Moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	LC	LC	2	DH4	P		x			Faible
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	LC	LC	2	DH4	P			X	x	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	LC	NT	NT	2	DH4	P				x	Fort
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	LC	VU	VU	2	DH4	P				x	Fort
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	NT	2	DH4	P		x		x	Fort
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	LC	NT	NT	2	DH4	P				x	Fort
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	LC	DD	2	DH4	P				x	Fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	NT	NT	2	DH4	P		x		x	Fort
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	LC	LC	2	DH4	P				x	Faible
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	LC	VU	2	DH2-4	P			X		Faible
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	NT	LC	NT	2	DH2-4	P		x			Faible
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus Schreibersii</i>		VU	CR	2	DH2-4	P	x	x			Fort

Légende :

Catégories Listes rouges : EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacée ; LC : Préoccupation mineure. DH : Directive-Habitat : 2 = annexe II, 4 = annexe 4. P :

Protection nationale.

1 : The IUCN Red List of Threatened Species, 2008, <http://www.iucnredlist.org/> [CR : en danger critique d'extinction / EN : en danger / VU : vulnérable / NT : quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : données insuffisantes / NA : non applicable]

2 : Temple H.J. & Terry, A. (coord), 2007. - The Status and Distribution of European Mammals. Office for Official Publications of the European Communities. Luxembourg, 45p / Convention de Berne, 1979 (2 : espèce inscrite à l'annexe II) / Directive Habitat-Faune-Flore n°92/43/CEE,

3 : UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12p / Loi relative à la protection de la nature, 1976 (P : espèce protégée).

⁵ PRA Chiroptères 2013-2017

1992 (H2 : espèce inscrite à l'annexe II ; H4 : espèce inscrite à l'annexe IV).

3 : UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12p / Loi relative à la protection de la nature, 1976 (P : espèce protégée).

4 : Labellisation d'une liste rouge régionale UICN : Mammifères du Poitou-Charentes, note de présentation de la méthodologie et de la démarche appliquée, Poitou-Charentes Nature, 2016.

5 : Rodrigues, L., L. Bach, M.-J. Dubourg-Savage, B. Karapandža, D. Kováč, T. Kervyn, J. Dekker, A. Kepel, P. Bach, J. Collins, C. Harbusch, K. Park, B. Micevski, J. Mindermann (2015). Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens.

Actualisation

2014. EUROBATS Publication Series N° 6 (version française). UNEP/EUROBATS Secrétariat, Bonn, Allemagne, 133 p.

VIII. 2. Diversité des espèces

La richesse spécifique appréciée à partir des écoutes actives et passives au sol est de 15 espèces identifiées par certitude, complétées par un groupe d'espèces (Murins spp.) pour lequel l'identification jusqu'à l'espèce n'a pu être réalisée. La qualité des signaux obtenus au travers des campagnes d'enregistrement n'a pas permis d'aboutir à une identification précise de l'espèce. Seul le genre a été déterminé avec certitude.

Tableau 67 : Synthèse des prospections au sol - Chiroptères observées

Espèces	Statut réglementaire	LRR - PC	Statut régional ⁵
Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i>	DH2-4 - PN	LC	Assez commun
Grand Murin - <i>Myotis myotis</i>	DH2-4 - PN	LC	Assez commun
Grand Rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DH2-4 - PN	VU	Commun
Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i>	DH4 - PN	LC	Assez commun
Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	DH2-4 - PN	LC	Assez commun
Murin d'Alcathoe - <i>Myotis alcathoe</i>	DH4 - PN	LC	Assez commun
Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i>	DH4 - PN	EN	Commun
Murin de Natterer - <i>Myotis nattereri</i>	DH4 - PN	LC	Assez commun
Noctule commune - <i>Nyctalus noctula</i>	DH4 - PN	VU	Assez commun
Noctule de Leisler - <i>Nyctalus leisleri</i>	DH4 - PN	VU	Assez rare
Oreillard gris - <i>Plecotus austriacus</i>	DH4 - PN	LC	Assez rare
Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH2-4 - PN	NT	Commun
Pipistrelle commune - <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH4 - PN	NT	Commun
Pipistrelle de Kuhl - <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH4 - PN	NT	Assez commun
Sérotine commune - <i>Eptesicus serotinus</i>	DH4 - PN	NT	Commun

Légende :

■ Espèces inscrites à l'annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore

■ Degrés de rareté au niveau régional

Statut réglementaire : PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitats : 2 = annexe II, 4 = annexe IV de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore »

LRR-PC : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, NA donnée non disponible

En l'état actuel des connaissances, le Poitou-Charentes compte 26 espèces de Chiroptères. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées et sont inscrites en annexe IV de la Directive Habitats. On note la présence sur l'aire d'étude immédiate de la Barbastelle d'Europe, du Grand Murin, du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe qui sont également inscrits en annexe II de la Directive Habitats. Toutes les espèces de Chiroptères sont considérées comme patrimoniales au regard de leur statut.

VIII. 3. Recherche de gîtes

VIII. 3. a. Potentiel gîte au sein de l'aire d'étude immédiate

En premier lieu, une carte a été établie afin de représenter le **potentiel arboricole** en tant que gîtes pour les Chiroptères dans l'aire d'étude immédiate. En fonction de leurs caractéristiques, les arbres présentant un éventuel potentiel pour le gîte des Chiroptères sont classés en 3 catégories :

- **Faible** : Présence de lierre et/ou zones dépériées susceptibles de posséder des cavités, mais non constatées.
- **Moyen** : Arbre présentant des cavités à faible potentiel (peu profondes par exemple) ou présentant des décollements d'écorce modérés ou des fentes de largeur peu adaptée.
- **Fort** : Arbre présentant des cavités / fentes profondes / décollements d'écorce marqués, permettant l'accès des chauves-souris.

Le site d'étude est principalement composé de grandes cultures céréalières mais il est parcouru de nombreuses haies et de quelques boisements. Quelques arbres, sept au total, ont été identifiés comme potentiel gîte arboricole pour les Chiroptères.

Les arbres favorables au gîte arboricole sont peu nombreux sur l'aire d'étude immédiate mais ils présentent des enjeux modérés à fort. Le contexte peu boisé de l'AEI offre donc un potentiel faible, il est donc nécessaire de préserver au maximum les quelques arbres identifiés.

VIII. 3. b. Préconisation sur les gîtes potentiels arboricoles

Il sera nécessaire de prévoir une zone tampon autour de ces boisements et alignements d'arbres, afin d'éviter tout risque de collision et/ou de destruction d'habitats. Un plan d'arrêt des éoliennes devra être appliqué si cette zone tampon ne peut être établie, ou si les éoliennes se situent trop près de ces entités boisées.